Géographie

Avec 2.300.000 kilomètres carrés, dont les deux tiers se trouvent dans le désert du Sahara, L'Algérie, al-Jeza'ir en arabe, est le deuxième pays du continent africain avec plus de 1000 kilomètres de côtes sur la Méditerranée. L'Algérie a des frontières communes avec la Tunisie, la Libye, le Niger, le Mali, la Mauritanie, le Sahara occidental et le Maroc.

Population

L'Algérie compte 34.500.000 habitants. Deux ethnies prédominent : les Arabes et les Berbères, principalement Kabyles. La plupart des Algériens descendent de ces deux ethnies. Les Berbères sont les premiers habitants de cette région et ne sont rejoints par les Arabes qu'au début du VIIe siècle, lorsqu'ils arrivent avec l'islam. Ces derniers constituent actuellement 90% de la population. La capitale, Alger, compte plus de 4 millions d'habitants. Les principales villes sont ensuite : Oran sur la côte Ouest, deuxième ville du pays, Constantine, important pôle culturel, industriel et universitaire, Annaba à l'Est, centre économique et commercial, abritant le plus grand complexe sidérurgique d'Afrique, Béjaïa, important port pétrolier et commercial méditerranéen puis Sétif, grand centre culturel et pôle universitaire. L'arabe est la langue officielle, mais le kabyle est également parlé en grande et petite Kabylie. Même si la majorité des résidents français est partie lors de l'indépendance, en 1962, le français reste la première langue étrangère comprise et parlée dans le pays.

Histoire

Les premiers habitants de l'actuelle Algérie sont les berbères, des tribus dont l'origine est mal connue. Aux environs de 1100 avant J.-C., les Phéniciens, navigateurs de l'est du bassin méditerranéen, fondent un Etat à Carthage, à l'actuel emplacement de la Tunisie. Durant les guerres puniques entre Carthage et Rome (IIIème-IIème siècles avant J.-C.), Massinissa (202-148 avant J.-C.), un chef berbère allié avec Rome, fonde la Numidie, premier royaume algérien. Son petit-fils, Jugurtha, se soumet à l'autorité romaine en 106 avant J.-C. Sous

l'Empire romain, la Numidie prospérera. Carthage puis Rome se sont contentées d'une suzeraineté sur les princes numides. En 42 après J.-C., le territoire algérien fut annexé et constitué en province de Maurétanie césarienne. Les Vandales s'y établirent de 430 à 534, jusqu'à l'arrivée des Byzantins. Les Arabes envahirent le pays après 720 et l'Algérie fut soumise à l'islam. Jusqu'au XVIe siècle, la rivalité des Arabes et des Berbères, les divisions des Berbères eux-mêmes mirent le pays dans une situation d'instabilité politique permanente. Seul le royaume de Tlemcen demeura prospère du XIIIe au XVIe siècle. Au XVIe siècle, l'Algérie devint une dépendance de l'Empire ottoman. Le pouvoir administratif fut confié à un dey (1671) et Alger devint une base d'action des pirates turcs en Méditerranée. Après la prise d'Alger (5 juillet 1830), la France conquit progressivement l'Algérie par des campagnes qui durèrent jusqu'en 1857. Abd el-Kader fut le héros de la résistance aux Français (1839-1847); son adversaire, le général Bugeaud, créa l'armée d'Afrique. Le régime appliqué à l'Algérie apparaît comme une suite d'oscillations et de compromis entre la colonisation, l'assimilation et l'autonomie locale. Durant le deuxième conflit mondial de 1939-1945, le pays participa à l'effort de guerre; Alger devint, en 1944, le siège du Gouvernement provisoire de la République française. L'impossibilité, pour les mouvements d'émancipation nés dans les années 30, d'obtenir l'égalité politique entre Français et musulmans provoqua un nouveau soulèvement. Un Front de libération nationale (FLN) se forma en 1954 et décida l'insurrection générale du 1er novembre 1954. Une guerre commença, marquée par des heurts violents entre communautés et par l'intransigeance des colons européens qui provoquèrent la chute de la IVe République puis menacèrent la Ve République (action de l'Organisation de l'armée secrète: OAS). Le 18 mars 1962, sous la présidence du général de Gaulle, des accords visant à un cessez-le-feu furent signés à Évian. La France, par référendum, approuva l'indépendance algérienne; la république fut proclamée le 1er juillet 1962, avec pour conséquence le départ massif des Européens. Ahmed Ben Bella, président de la République en 1963, fut renversé en 1965 par le colonel Boumediene. A la mort de Houari Boumediene (1978), le FLN désigna Chadli Benjadid comme son successeur; il fut élu président en 1979 et réélu en 1984 et 1988. En octobre 1988, une révolte populaire l'obligea à remanier les structures de l'État. En février 1989, une nouvelle constitution est adoptée et une loi sur le multipartisme est promulguée. Le Front islamique du salut (FIS), qui a remporté les élections municipales de juin 1990, s'impose de plus en plus comme un adversaire résolu du régime. En décembre 1991, le premier tour des élections législatives étant remporté par le FIS, l'armée contraint le président Chadli à démissionner, annule les résultats des élections et confie le pouvoir à un Haut Comité d'État, présidé par Mohamed Boudiaf. Celui-ci décrète l'état d'urgence (février), dissous le FIS (mars) et procède à une forte répression sur les islamistes qui répliquent par le terrorisme. L'assassinat en juin 1992 de M. Boudiaf, remplacé par Ali Kafi, accentue l'instabilité du pays. À partir de 1993, le climat d'insécurité et de terreur, entretenu par les assassinats d'intellectuels, d'artistes, de femmes et d'étrangers, est amplifié par la multiplication des attentats. Nommé à la tête de l'État en janvier 1994, le général Liamine Zeroual, après l'échec d'un dialogue avec les dirigeants du FIS, abandonne l'option du compromis en déclarant poursuivre l'éradication du terrorisme et de la violence et organise une élection présidentielle dont il sort vainqueur en novembre 1995. En avril 1999 : Abdelaziz Bouteflika est élu Président de la République. Il fait voter et approuver par référendum la loi sur la concorde civile. Les groupes armés déposent peu à peu les armes. Deux années plus tard, en avril 2001, se produit le Printemps noir en Kabylie, soulèvement populaire, réprimé par les autorités, qui fait plus de cent vingt victimes civiles. Le 21 mai 2003, un tremblement de terre près d'Alger, à Boumerdès, fait plus de deux mille morts.

Réélu président en 2004, Abdelaziz Bouteflika fait accepter par référendum, en 2005, une charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Réélu le 9 avril 2009 pour un 3ème mandat avec 90,24 % des voix et 74,54 % de participation, le président algérien a fixé les priorités de son nouveau mandat (réconciliation nationale, réforme de l'Etat, adaptation de l'économie, assainissement des finances, éducation, emploi et insertion sociale) qui constitue une transition : la génération issue de la Guerre d'Indépendance arrive au terme de sa course en termes de gouvernement, dans un pays dont la jeunesse représente 70 % de la population.

Début janvier 2011, ces jeunes étaient les fers de lance des manifestations qui ont embrasé le pays, suite à la brusque augmentation des denrées de première nécessité, de l'ordre de 20 à 30%. La population n'a pas admis cette flambée des prix alors que les réserves financières du pays sont énormes à cause du pétrole. Les émeutes ont fait directement ou indirectement 5 morts. Pendant plusieurs jours d'émeutes à Alger et à Oran, mais aussi à Annaba, Tidjelabine (Boumerdès), Béjaïa, Tizi-Ouzou, etc., les manifestants s'en sont pris à des symboles économiques comme les agences bancaires, ou politiques tels que les commissariats et administrations publiques. Le calme est revenu après que le gouvernement ait suspendu pour huit mois les taxes et droits de douane sur le sucre et l'huile.

Mais dans la foulée de ces émeutes et de la révolution dite « du jasmin » dans la Tunisie voisine, le 21 janvier 2011 naissait une Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCD), composée de représentants de partis d'opposition, de la société civile et de syndicats non officiels. A partir du 12 février, des opposants ont décidé de se rassembler tous les samedis jusqu'à la chute du régime, mais en se heurtant à d'importants déploiements des forces de sécurité. Pressé par la rue, le 25 février, le président Bouteflika a fait annoncer la levée de l'état de siège en vigueur depuis 19 ans, ainsi qu'une série de mesures en faveur de l'économie, de l'emploi et du logement.

Quelques semaines plus tard, à l'occasion de la fête du 19 mars, le président Bouteflika s'est engagé à ouvrir une « nouvelle page sur la voie des réformes globales », y compris politiques. Le chef de l'Etat algérien, au pouvoir depuis 12 ans, a voulu étouffer la multiplication des manifestations même si leur écho n'a jamais atteint celui des pays voisins.

Situation des chrétiens

Il est pratiquement impossible de chiffrer de façon réaliste et précise le nombre d'Algériens qui ont quitté l'islam pour la foi chrétienne car il n'existe pas de statistiques fiables. En Septembre

2002, des sources telles que l'ONU estimaient le nombre de catholiques à 10.000 et plaçaient le nombre de protestants dans une fourchette de 5.000 à 20.000. En 2005, le Département d'Etat américain faisaient état d'un nombre plus faible de protestants, de l'ordre de 3.000 Protestants (surtout en Kabylie) et de seulement 300 catholiques. Malgré ces rapports, les responsables chrétiens locaux estiment que le nombre de musulmans qui se sont tournés vers le christianisme pourrait atteindre un chiffre aussi élevé que 500.000. Il est difficile d'en faire un compte exact, mais si l'on s'en tient aux récentes décisions du gouvernement, il est clair que celui-ci ressent comme une réelle menace la marée montante du christianisme dans le pays.

En mars 2006, l'Assemblée a adopté une loi exigeant que les religions non musulmanes soient pratiquées dans des bâtiments enregistrés et clairement identifiés. Cela signifie dans la réalité que les rencontres chrétiennes informelles qui se tenaient dans des logements privés ou en des lieux extérieurs isolés sont désormais illégales. Déjà en 2007, 8 églises précédemment reconnues ont été fermées selon les prescriptions de la nouvelle loi. En outre, l'importation de matériel chrétien est contrôlée.

Le prosélytisme est désormais considéré comme une infraction criminelle et peut valoir de 1 à 3 ans de prison. Les groupes missionnaires ont l'autorisation de mener des activités humanitaires sans Intervention du gouvernement, tant que celles-ci restent discrètes et sans prosélytisme.

Le journal algérien *El Khabar* a mentionné le 15 janvier 2008 que les services de sécurité locaux ont lancé une stratégie pour contrecarrer la vague d'évangélisation qu'ils ont appelée "croisade d'invasion". Un groupe d'imams et de scheiks a présenté aux autorités un rapport détaillé incluant une proposition de créer une “commission pour la lutte contrela Christianisation”. Ce rapport, qui doit être soumis au Président de la République, donne des précisions sur diverses activités d'évangélisation menées dans plusieurs régions.

Des attentats continuent d’ensanglanter régulièrement l’Algérie organisés par le groupe Al-Qaida au Maghreb islamique, comme ceux perpétrés en août 2008 faisant au total plus d’une centaine de victimes.
En février 2010, un colloque international s’est tenu à Alger sur le thème : « L’exercice du culte, un droit garanti par la religion et la loi».
Ce forum inédit a réuni 200 représentants religieux, politiques et universitaires. Même si aucun chrétien algérien n’a eu la parole, ce colloque a cependant été l’occasion d’échanges libres et respectueux que certains participants ont trouvé encourageant, la liberté de conscience et de culte ayant été réaffirmée.
L’année 2010 a pourtant été marquée par différents procès contre des chrétiens accusés de ne pas avoir jeûné pendant le mois de Ramadan, bien que ces personnes aient été arrêtées en train de se restaurer dans des lieux privés. Le jugement a différé d'un tribunal à l'autre. En octobre, un chrétien a été condamné à deux ans de prison ferme et 100.000 dinars (environ

1.000 euros) d'amende. En revanche, en octobre puis en novembre, une dizaine de croyants ont été relaxés alors qu'ils étaient également inculpés d'atteinte aux "préceptes de l'islam". Un magistrat a notamment déclaré: « Ici, nous sommes dans un pays musulman, si vous êtes chrétiens, vous devez changer de pays !». ….
Par ailleurs en décembre, un tribunal de Kabylie, près de Tizi Ouzou, a condamné à des peines de prison avec sursis quatre chrétiens accusés d'avoir ouvert sans autorisation un lieu de culte autre que musulman, suite à la pétition de villageois voisins.
En Janvier 2011, dans son traditionnel index de la persécution, l'association chrétienne « Portes Ouvertes » fait d'ailleurs passer l'Algérie du 25ème au 22ème rang . Spécialisée dans la défense de l'Eglise et des chrétiens opprimés dans le monde, cette association souligne que « les chrétiens évangéliques sont toujours perçus comme une menace pour le pays »